

**CRÉDIT**

Profiter des taux bas pour renégocier

Les liquidités injectées par la Banque centrale européenne font chuter les taux d'intérêt financiers. Comment en profiter pour renégocier son prêt ?

ARNAUD DUMAS



La liquidité afflue, les taux d'intérêt n'ont jamais été si bas, c'est le moment où jamais d'aller voir son banquier. Des entreprises commencent à renégocier leurs financements en cours pour profiter de l'occasion. C'est le cas du groupe SEB, le spécialiste français de l'électroménager, qui a décidé cet été de revoir les conditions de sa ligne de crédit syndiquée, obtenue en 2011 auprès d'un pool de sept banques. «Ce crédit arrivait à échéance en 2016, nous n'étions donc qu'à 18 mois du renouvellement, explique Vincent Léonard, le directeur général adjoint chargé des finances chez SEB. Nous avons un peu devancé la fenêtre de renégociation car l'environnement est très favorable.» Cet environnement favorable devrait encore durer longtemps, les initiatives de la Banque centrale européenne (BCE) permettant aux établissements bancaires de se refinancer à des taux très bas.

Pour SEB, l'affaire a été conclue rapidement. La renégociation du crédit syndiqué a débuté au mois de juin pour se terminer fin juillet. Un processus « simple et rapide », selon Vincent Léonard, la structure du crédit étant très semblable au précédent. Le montant reste le même, 560 millions d'euros, ainsi que la durée d'emprunt, cinq ans. L'industriel a cependant négocié deux options d'extension d'un an en plus.

Le groupe SEB a renégocié son crédit syndiqué à un taux plus bas. Cela lui permet d'avoir plus de visibilité.

La documentation juridique a simplement été mise à jour et est demeurée libre de covenants, ces clauses de sauvegarde pouvant déclencher un remboursement anticipé.

Pour le groupe, bien qu'il ne soit pas en situation de tension sur ses financements, les avantages de la renégociation sont nombreux. « Cela nous donne plus de visibilité, nous permet d'allonger l'échéance du prêt et de pérenniser notre structure de financement », explique Vincent Léonard. Et d'en baisser le coût. Le groupe ne donne pas le taux obtenu, mais déclare en avoir « très sensiblement réduit le coût ».

Trouver la bonne équation

Pour des entreprises de taille plus modeste, la renégociation d'un financement est également accessible. Elle peut être l'occasion, pour le dirigeant, d'aller voir d'autres banques pour bénéficier de tarifs plus attractifs. Mais faire jouer la concurrence peut se révéler à double tranchant. Si elle ne se comptabilise pas en monnaie sonnante et trébuchante, la relation de confiance avec son banquier, lorsqu'il connaît bien l'historique de l'entreprise, n'a pas de prix.

« La meilleure solution, c'est de renégocier avec son propre banquier, conseille Jean-Philippe Deltour, le cofondateur de Créditrelax, le courtier en crédit bancaire pour les entreprises. Il ne proposera pas le même taux facial qu'une autre banque, mais il peut accepter de rogner sa marge. » À la manière de ce qu'a obtenu SEB. Les sept banques du spécialiste de l'électroménager le suivent ainsi depuis plusieurs années, sur tous types de financement. Le passage en comité de crédit du nouveau contrat s'est donc effectué rapidement dans les sept établissements. À noter que toutes les entreprises ne pourront pas renégocier leur taux d'intérêt. C'est bien connu, on ne prête qu'aux riches ! Il faut que la santé de l'entreprise soit bonne, qu'elle ne soit pas sujette à des tensions de financement, pour se trouver en situation de force par rapport à son partenaire financier.

Enfin, selon le type de crédit, l'équation économique n'est pas forcément rentable. Notamment dans le cas des crédits immobiliers d'entreprise. « Il faut faire le calcul du gain en fonction des pénalités et des nouveaux frais de garantie à payer, prévient Jean-Philippe Deltour. Ce n'est pas toujours intéressant s'il ne reste pas suffisamment d'années de crédit pour les amortir. » ■

L'accès au financement se détend

La crise de liquidités est un lointain souvenir. Selon l'enquête mensuelle de l'Association française des trésoriers d'entreprise (Afte) et Coe-Rexecode, les taux de marges bancaires n'ont cessé de baisser depuis 2011. En septembre, le solde d'opinion des trésoriers sur l'évolution des marges bancaires payées (l'écart entre les réponses « à tendance à augmenter » et les réponses « à baisser ») a chuté à -7,6 %, contre -2,2 % en juillet, montrant une vraie détente sur les taux. Même chose pour l'accès au crédit. Le solde d'opinion atteint +9 % en septembre, entre ceux jugeant la recherche facile ou difficile. Conséquence : les entreprises enregistrent une amélioration de leur trésorerie. ■